



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes**

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 11 novembre 2003 sous la présidence de M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie). MM. Jeetun et Zellhoefer étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. A l'ouverture des travaux de la commission, le président, le porte-parole des travailleurs et celui des employeurs ainsi que le représentant du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental, ont félicité M^{me} Doumbia-Henry de sa nomination à la direction du Département des activités sectorielles.

**I. Nouvelle approche des activités
sectorielles en 2004-05:
rapport de situation**

3. La commission était saisie d'un document¹ sur les progrès réalisés vers une nouvelle approche des activités sectorielles.
4. M^{me} Paxton, directrice exécutive du secteur du dialogue social, a présenté le document en expliquant que le processus de consultation se poursuit, divers programmes d'action étant en cours d'élaboration. Plusieurs réunions régionales tenues récemment ont permis d'approfondir les consultations et de mettre au point certaines idées pour divers secteurs. Ainsi, des activités concernant quatre pays en développement ont été définies à l'occasion d'une réunion de programmation pour le secteur de la construction. En ce qui concerne les quatre réunions sectorielles devant être organisées, le document contient des propositions sur tous leurs aspects, chacune ayant ses propres caractéristiques. Le coût de la prolongation d'une réunion ou d'une augmentation de son importance aura un impact sur l'étendue du suivi réalisable. Il reste à déterminer une activité pour la période biennale. De l'avis du Bureau, compte tenu de la nouvelle approche, des sept programmes d'action

¹ Document GB.288/STM/1.

prévus du processus d'apprentissage auquel tout le personnel du BIT et ses mandants doivent se soumettre et vu la nécessité d'améliorer les perspectives d'obtention de résultats positifs, la douzième activité devrait être abandonnée et les ressources prévues partagées entre les autres activités. L'acceptation de cette solution ne constituera pas un précédent.

5. M. Zellhoefer a exprimé la satisfaction du groupe des travailleurs devant les progrès accomplis par le Bureau pour mieux cibler ses activités. Des consultations systématiques et bien programmées avec les trois groupes, y compris les fédérations syndicales mondiales et les parties intéressées dans les secteurs concernés, sont la clé de la réussite. On peut tirer plusieurs enseignements des difficultés rencontrées lors de la récente réunion de planification du secteur de la construction. Un recentrage sur les activités entreprises sur le terrain demande de la part du Bureau une réflexion plus approfondie l'on veut associer des services d'appui à Genève à un soutien efficace sur le terrain. Dans le contexte de la restructuration du Département des activités sectorielles, pour traiter de questions telles que le nouveau cadre d'activité, l'information et la consultation, la promotion des résultats du travail sectoriel et la mobilisation des ressources, des consultations avec les groupes sont nécessaires pour poser les fondements de leur participation aux activités sectorielles et assurer qu'ils s'approprient les différents éléments. Il est important que la réunion concernant le secteur de la fabrication du matériel de transport porte essentiellement sur les pièces détachées comme convenu précédemment et que les activités relatives au suivi et au projet de base de données figurent dans le programme de ce secteur, étant donné qu'elles ne sont pas mentionnées dans le document du Bureau. Il convient également de s'intéresser aux secteurs qui ne font pas l'objet d'un programme d'action ou d'une réunion en procédant à un suivi des conclusions adoptées lors de réunions antérieures ou, à l'avenir, des programmes d'action récents. Il conviendrait de répartir quelque peu différemment les secteurs entre les périodes biennales afin d'éviter que toutes les activités liées à un groupe de secteurs connexes, tel que le service public, ne soient concentrées sur une seule période biennale. Le travail sur le VIH/SIDA, mené en collaboration avec ILO/AIDS/ONUSIDA et d'autres institutions compétentes, devrait commencer par un examen des activités déjà entreprises ou en cours, puis des consultations devraient avoir lieu pour choisir les pays où l'impact serait le meilleur. La question se pose dans le cas exceptionnel du commencement d'un nouveau programme, la proposition tendant à partager les ressources restantes entre d'autres activités est favorablement accueillie pourvu que ce partage soit transparent, ne constitue par un précédent et que les secteurs opérant des activités de suivi en profitent également. Il est essentiel d'avoir de petites structures tripartites pour que la nouvelle approche adoptée ait des résultats positifs. Il importe que les secrétariats des groupes soient associés à tout le processus. Sous cette réserve, le groupe des travailleurs était favorable au point appelant une décision.
6. M. Jeetun a salué le fait que le Département des activités sectorielles se montre très dynamique depuis quelque temps, parfois trop dynamique puisque cela peut aboutir à des situations où l'on veut trop en faire, trop tard. Il a observé que la nouvelle approche en est à ses débuts et se traduit par une amélioration de la planification et une meilleure circulation des informations. Le fait même que la nouvelle approche a été acceptée prouve que des consultations étendues et permanentes sont un gage de réussite. Les trois principaux programmes d'action nécessitent en particulier une large consultation des partenaires sociaux et leur participation. La mise en place de comités directeurs tripartites favorisera cela. Du point de vue des réunions proposées, la seule qui pose problème est celle du secteur de fabrication du matériel de transport. Il est probable que trois jours ne suffiront pas pour conduire une discussion approfondie et mettre au point des conclusions. Il n'est pas acceptable que celles-ci soient imposées d'une manière quelconque. La réaffectation des ressources initialement destinées à la douzième activité, en consultation avec les secrétariats du groupe, est une proposition raisonnable pour la présente période biennale. Le groupe des employeurs était favorable au point appelant une décision.

7. Tous les représentants des gouvernements qui se sont exprimés étaient d'accord avec le point appelant une décision et la proposition de renoncer à la douzième activité. Tous sauf un ont soutenu la répartition des ressources ainsi dégagées entre les autres activités. Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a suggéré qu'elles soient consacrées à une série de petites réunions régionales pour différents secteurs. Certains représentants ont formulé des commentaires sur des questions particulières.
8. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a déclaré que les réunions d'experts devraient avoir pour objectif un échange d'opinions éclairées et l'adoption de directives ou de codes de bonnes pratiques. Elles ne devraient pas servir à débattre de questions prêtant à controverse politique. Les sujets choisis par le Conseil d'administration pour ces réunions doivent donc être aussi techniques que possible. Il est souligné dans la lettre d'invitation pour ce type de réunions que les participants y assistent en leur capacité personnelle d'experts et non en tant que représentants d'un gouvernement, d'un groupe ou pour défendre d'autres intérêts. La conduite et les résultats de la dernière réunion d'experts, chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services en tant que menace pour la productivité et le travail décent, illustrent de manière inquiétante ce que peut être une réunion d'experts conduite comme une réunion sectorielle tripartite. Il convient d'opérer une très nette distinction entre ces deux types de réunions. Les réunions d'experts font partie intégrante de la nouvelle approche, les recueils de directives pratiques étant des instruments utiles pour l'OIT et ses mandants. L'efficacité des programmes et la réussite de la nouvelle approche risquent d'être compromises si l'on ne s'attache pas à résoudre ce problème.
9. Les représentants des gouvernements de la Chine, de l'Equateur et du Mexique se sont demandé si la réunion d'experts pour l'industrie du fer et de l'acier ne pourrait pas durer cinq jours au lieu des huit proposés par le Bureau.
10. Les représentants des gouvernements des Etats-Unis, du Mexique et du Royaume-Uni ont souligné que la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, devrait prendre en compte les résultats de la première session du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en décembre, afin d'apporter une contribution utile à la deuxième session du sommet qui aura lieu en 2005. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont proposé de ne prendre une décision sur l'orientation de la réunion tripartite qu'après le sommet du mois de décembre.
11. Le représentant du gouvernement de la Barbade, s'exprimant au nom de la communauté des Caraïbes (CARICOM), a émis l'espoir qu'une partie des ressources destinées au programme d'action sur la construction sera consacrée à des activités dans les Caraïbes.
12. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est félicité de l'intensification des consultations et a souligné la nécessité de s'en tenir aux principes de l'impact, la pertinence et l'efficacité lorsque l'on détermine dans quel pays des activités seront menées. Il faudrait examiner la possibilité de prendre en compte de nouveaux secteurs et de réexaminer les secteurs existants. L'orateur a réitéré sa demande de documents brefs sur chaque secteur donnant un aperçu général des problèmes, des activités et des possibilités pour l'avenir. Ces documents aideraient à évaluer l'importance relative des secteurs. Quelle que soit la durée de la réunion sur le secteur de la fabrication du matériel de transport, cette réunion devrait prouver son utilité en débouchant concrètement sur des propositions d'action claires.
13. Un membre employeur (M. Lambert) a souligné la valeur des réunions sectorielles. Les vues et expériences diverses aboutissent, grâce au dialogue social, à une position commune

sur les problèmes importants que connaît le secteur. Etant donné son intérêt, ainsi que l'importance du sujet traité, la réunion sur le secteur de la fabrication du matériel de transport aura besoin de cinq jours, et non trois, pour atteindre ses objectifs.

14. M. Zellhoefer a indiqué qu'à son avis il y a de bonnes raisons de maintenir à trois jours la durée de la petite réunion proposée sur la fabrication du matériel de transport. Avec une bonne préparation, une documentation complète et une pleine participation, cette durée est suffisante. Les décisions concernant la redistribution des ressources réservées pour la douzième activité devraient être prises après consultation, être transparentes et ne pas servir de précédent. L'orateur a convenu avec le groupe des employeurs de l'utilité de comités directeurs tripartites pour les grands programmes d'action. La déclaration des PIEM sur les réunions d'experts est très importante et mérite d'être examinée plus avant.
15. M. Jeetun a demandé qu'il y ait de plus amples discussions à l'échelon des groupes avant que la question des réunions d'experts soient traitée à la commission.
16. M^{me} Paxton a répondu à plusieurs des points et questions soulevés. Elle a souligné la nécessité de consultations continues, et aussi celle d'améliorer ces consultations, en particulier avec les gouvernements, pour optimiser les possibilités de succès de la nouvelle approche. Quatre créneaux temporels ont été bloqués, au premier trimestre de 2004, pour de brèves réunions de planification à participation réduite pour les programmes d'action, bien que les secteurs n'aient pas été identifiés pour chaque créneau. L'objet de la réunion tripartite pour le secteur de la fabrication du matériel de transport n'a pas changé; cette réunion sera centrée sur les pièces d'automobile. La base de données proposée a des incidences financières pour d'autres départements du Bureau et, par conséquent, sa faisabilité et son coût sont à l'examen. Toutefois, étendre la réunion à cinq jours aura aussi des incidences financières. Le Bureau a fait une juste appréciation en proposant huit jours pour la réunion d'experts sur le recueil de directives pratiques concernant l'industrie du fer et de l'acier et cinq jours pour la réunion sur la foresterie en se fondant sur le contenu technique et la complexité des sujets traités. L'affectation des ressources réservées pour la douzième activité sera faite en consultation avec les mandants. Cette décision donnera plus de souplesse tant pour les programmes d'action que pour les activités de suivi. Des documents succincts seront préparés sur chaque secteur et soumis à la commission à sa prochaine réunion. En ce qui concerne les délais internes pour terminer le rapport destiné à la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, le Bureau tiendra compte des résultats de la session de décembre du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Bureau préparera un document sur les réunions d'experts qui sera soumis à la commission à sa prochaine réunion. En réponse à une demande faite à la réunion précédente, un tableau des activités sectorielles est distribué aux membres de la commission.
17. M. Jeetun a indiqué qu'une réunion de trois jours pour le secteur de la fabrication du matériel de transport est acceptable à condition que les conclusions donnent lieu à une discussion et à un accord en bonne et due forme, qui ne soient pas produits par le Président.
18. Le Président a résumé en indiquant que toutes les décisions requises font l'objet d'un consensus. Le Bureau consultera les partenaires sociaux au sujet de la répartition des ressources libérées et tiendra la commission informée à ce sujet. Le Bureau préparera des documents d'information succincts sur chacun des 22 secteurs pour la prochaine réunion ainsi qu'un document examinant les aspects des réunions d'experts qui ont été soulevés.
19. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***

- a) *que le type de la réunion, sa durée, le nombre de délégations, la représentation du Conseil d'administration et la méthode de sélection des participants soient tels que proposé aux paragraphes 13, 14 et 18 du document GB.288/STM/1;*
- b) *que l'objet de la Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques, soit tel que proposé au paragraphe 12 du document GB.288/STM/1;*
- c) *que l'objet de la Réunion tripartite sur l'emploi, le dialogue social, les droits au travail et les relations professionnelles dans le secteur de la fabrication du matériel de transport soit tel que proposé au paragraphe 17 du document GB.288/STM/1;*
- d) *d'inviter le Directeur général à préparer pour la prochaine session des documents concernant les réunions d'experts, des documents d'information sur chacun des 22 secteurs et un tableau des activités sectorielles, en cours et planifiées.*

II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

a) Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003)

- 20. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*² de la Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation.
- 21. M^{me} Sasso-Mazzufferi (membre employeur et présidente de la réunion susmentionnée) a noté avec une grande satisfaction que les débats se sont déroulés dans une atmosphère positive, propice à la coopération et au compromis. Le dialogue social a débouché sur un véritable consensus et a permis de reconnaître que les efforts déployés pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des services publics d'urgence (SPU) peuvent aller de pair avec la fourniture de services de qualité, même en des temps où la sécurité et la santé sont un véritable sujet de préoccupation pour les pouvoirs publics. Les participants ont examiné de façon approfondie les difficultés considérables auxquelles sont confrontés les travailleurs des SPU, telles que les longues heures de travail, le travail de nuit, la recherche d'un équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale ainsi qu'un certain nombre d'autres problèmes liés à la sécurité et à la santé au travail.
- 22. M. Jeetun a remercié M^{me} Sasso-Mazzufferi pour avoir su diriger la réunion avec tant de compétence et l'avoir orientée vers un consensus et un compromis, et il a approuvé les points appelant une décision.

² Document JMPES/2003/10, annexé au document GB.288/STM/2/1.

23. M. Zellhoefer a indiqué que le groupe des travailleurs a accueilli avec satisfaction les résultats novateurs de cette réunion paritaire. Le dialogue social n'était pas le seul sujet de la réunion, mais il a marqué l'esprit dans lequel elle s'est déroulée ainsi que ses résultats. Les *Directives sur le dialogue social des services publics d'urgence dans un environnement en mutation* – c'est la première fois qu'un tel document est adopté lors d'une réunion d'une durée d'une semaine seulement – montrent que l'on s'est déjà engagé au cours de l'année écoulée dans la voie d'une approche diversifiée des activités sectorielles. Le Bureau, en consultation avec les mandants, a entrepris des activités de suivi au niveau national, afin de mettre au point des stratégies permettant de réduire l'écart entre ce que préconisent les directives et la réalité telle qu'elle se présente, en ce qui concerne notamment la formation et la mise à disposition de matériel approprié. L'orateur a recommandé que les directives soient publiées dans un fascicule d'utilisation facile d'ici la fin de l'année 2003, en anglais, français et espagnol. M. Zellhoefer était également heureux de constater que les éléments pertinents du projet de résolution concernant les activités futures de l'OIT relatives aux services publics d'urgence ont été inclus dans l'annexe des directives. Remerciant M^{me} Sasso-Mazzufferi, il a déclaré qu'il approuvait les points appelant une décision, et il a souligné qu'il est important et légitime d'organiser certaines activités et réunions paritaires.
24. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est déclaré satisfait de ce que sa délégation ait joué un rôle à part entière dans la réunion et dans l'adoption des directives. Ce document souligne le rôle important que jouent les travailleurs des services publics d'urgence, qui sont souvent en première ligne face aux menaces croissantes qui pèsent actuellement sur la vie des personnes et sur les biens, et tend à introduire des normes plus élevées dans le secteur. L'intervenant s'est dit préoccupé de ce que les recherches menées par le Bureau se soient inspirées essentiellement de documents disponibles sur Internet. Malgré les avantages évidents de la recherche sur Internet, et même si son pays a été entièrement pris en compte dans le rapport, le danger qu'il y a à s'en remettre à un seul outil de recherche est que cela peut aboutir à des résultats biaisés. Le rapport porte essentiellement sur les pays de l'OCDE, et les documents complémentaires sur l'Argentine et l'Afrique du Sud qui ont été fournis à la réunion ont été accueillis avec satisfaction. L'intervenant a également souligné que le Bureau ne devait pas négliger de mettre au point des activités pour donner suite aux conclusions de la réunion, qu'il attendait avec intérêt de connaître ses plans à cet égard.
25. M^{me} Paxton a répondu que le Bureau envisageait de publier les directives sous forme de fascicule d'ici la fin de cette année, en trois langues. Pour ce qui est du fait que la recherche a été menée essentiellement par Internet, elle a reconnu le bien-fondé des objections à cet égard, mais elle a également rappelé à la commission que le sujet de la réunion a été modifié peu de temps avant sa tenue, d'où la difficulté pour le Bureau de mener cette recherche. Pour donner suite aux directives et à titre de complément au rapport de la réunion, des travaux de recherche et des activités sont actuellement en cours en Bulgarie, au Kenya et au Mexique.
26. Le représentant du gouvernement de l'Equateur a fait observer que les délégués hispanophones présents à la réunion ont relevé plusieurs anomalies linguistiques relatives aux traductions en espagnol du rapport de la réunion et des documents produits au cours de celle-ci, et il a souhaité que le Bureau en prenne note.
27. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***

- i) *aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - iii) *aux autres organisations internationales concernées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 1 et 2 de l'annexe aux directives.*

b) Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac
(Genève, 24-28 février 2003)

28. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*³ de la Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac.
29. M. Wojcik, membre travailleur du Conseil d'administration et président de la réunion susmentionnée, a remercié le Bureau des documents et rapports établis par ses soins, qui ont permis aux participants de travailler dans un esprit de coopération et de concertation. Le secteur du tabac est marqué à la fois par une baisse de la consommation au sein de l'ensemble de la population et par une diminution du nombre d'emplois, due à l'introduction de nouvelles technologies et à une concurrence accrue. Par ailleurs, il semble nécessaire de mieux faire connaître les droits au travail et les normes relatives à la sécurité et la santé au travail à ceux des travailleurs concernés qui ne sont pas organisés et ne bénéficient d'aucune protection. Dans les conclusions de la réunion, il est dit qu'il importe au plus au point de promouvoir la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi ainsi que la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. L'OIT doit poursuivre les efforts entrepris pour promouvoir le dialogue social au sein du secteur au plan international, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'emploi et à la sécurité et la santé. Pour finir, M. Wojcik s'est félicité de l'adoption, par les participants à la réunion, de cinq résolutions, dont l'une concerne le travail des enfants dans le secteur du tabac.
30. M. Zellhoefer a rappelé que la réunion devait dans un premier temps traiter des caractéristiques du secteur du tabac dans les pays industrialisés mais que sa portée a pour finir été élargie afin que les pays où la branche gagne en importance soient aussi pris en compte. Il s'est félicité de la présence de représentants gouvernementaux en grand nombre à la réunion. Il a souligné l'importance particulière de la résolution concernant l'emploi des femmes dans le secteur du tabac et a approuvé les points appelant une décision.
31. M. Jeetun a remercié M. Wojcik d'avoir assumé son rôle de président avec autant de compétence. Il a déclaré que les employeurs sont satisfaits de l'ensemble de conclusions adoptées et il a félicité les participants d'une productivité qui a permis la négociation et l'adoption de cinq résolutions. Après ces quelques observations, l'orateur a fait part de l'approbation de son groupe quant aux points appelant une décision.

³ Document TMETS/2003/15, annexé au document GB.288/STM/2/2.

32. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a appelé l'attention sur le dilemme auquel ont été confrontés les participants à la réunion, qui s'est tenue à la même période que la réunion de l'OMS sur la Convention-cadre pour la lutte antitabac. La Convention-cadre vise à prévenir le tabagisme dans une perspective à long terme, et l'orateur a cité à cet égard le deuxième paragraphe des conclusions de la réunion sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac, dans lequel il est dit: «... les gouvernements sont tenus de faire des choix ayant des répercussions sur la responsabilité qui leur incombe en matière de protection de la santé des citoyens et en matière de politique de l'emploi». S'agissant de la résolution concernant le travail des enfants dans le secteur du tabac, l'orateur a appelé à un renforcement de la coopération entre l'IPEC et SECTOR dans leur action visant à lutter contre les risques et dangers considérables auxquels les enfants travaillant dans le secteur sont confrontés.
33. Le représentant du gouvernement de l'Inde a appelé l'attention sur le rôle particulier du secteur du tabac dans son pays. En Inde, la consommation de tabac sous des formes autres que la cigarette, bidis, tabac à mâcher et gutka notamment, est très répandue. Or la plupart de ces produits proviennent du secteur non organisé et sont vendus sans marque, si bien qu'il est difficile de réglementer cette activité. Il faudrait une étude exhaustive pour prévoir des solutions de remplacement pour les travailleurs qui risquent de perdre leur emploi du fait des règles de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. L'intervenant a fait part de l'approbation de sa délégation quant à la proposition relative à des travaux de recherche figurant au paragraphe 16 des conclusions et a formulé à l'intention du Bureau des suggestions complémentaires portant sur d'autres sujets.
34. Le représentant du gouvernement de l'Indonésie a déclaré approuver les points appelant une décision figurant aux paragraphes 4 et 5 du document. En effet, le secteur du tabac occupe une place importante en Indonésie, où des inquiétudes ont cours quant aux perspectives de l'emploi dans le secteur et à l'avenir du revenu, aujourd'hui considérable, que l'Etat retire de la vente des produits dérivés du tabac.
35. La représentante du gouvernement du Mexique a rappelé que son pays a participé activement à la réunion de l'OMS sur la Convention-cadre pour la lutte antitabac et déclaré qu'il convient de conjuguer protection de la sécurité et la santé publiques et création d'emplois. Plus de 70 pays ont signé la convention, mais trois ratifications seulement ont été enregistrées à ce jour. L'OIT et l'OMS doivent coopérer étroitement à la recherche de solutions aux problèmes qui se posent aux pouvoirs publics s'agissant des travailleurs du secteur du tabac, un aspect que la Convention-cadre aborde également dans une disposition importante. L'intervenante a également indiqué que sa délégation est favorable à l'idée selon laquelle l'OIT devrait entreprendre des recherches sur l'évolution de l'emploi, notamment s'agissant des groupes vulnérables, dans le secteur du tabac.
36. Le président de la commission a appelé l'attention des participants sur les paragraphes 94 et 95 de la *Note sur les travaux*, où il est dit que le groupe des employeurs à la réunion, appuyé en cela par le groupe gouvernemental, a exprimé le souhait que le Conseil d'administration soit informé du fait que les participants se heurtent régulièrement à un problème de temps pour la négociation des conclusions.
37. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***
- i) ***aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;***

ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*

iii) *aux autres organisations internationales concernées;*

b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion au paragraphe 16 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

c) Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce
(Genève, 7-11 avril 2003)

38. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁴ de la Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce.

39. M. Jeetun a indiqué que son groupe n'avait pas d'observations particulières à formuler, à part souligner la décision de la réunion de reconnaître la prérogative de la direction quant aux décisions affectant l'avenir de l'entreprise.

40. M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs approuvait les paragraphes 18 à 21 des conclusions sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce ainsi que la résolution concernant les activités futures de l'OIT dans le secteur du commerce. S'agissant des activités de suivi, l'orateur a déclaré qu'il faut absolument développer les activités de renforcement des capacités relatives au dialogue social. Compte tenu de leur caractère stratégique, les fusions et acquisitions sont l'aboutissement de processus décisionnels à long terme. Les employeurs doivent informer les travailleurs et leurs représentants de telles opérations en temps opportun, avant toute annonce publique. Le moment où l'information est communiquée et la date des consultations ultérieures doivent être déterminés conformément à la législation nationale applicable et aux règles de bonne conduite. Tout au long des processus de fusions et acquisitions, les partenaires sociaux doivent promouvoir et appliquer de bonne foi les principes et droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration de l'OIT ainsi que ceux qui sont inscrits dans la Déclaration sur les entreprises multinationales, les Principes directeurs de l'OCDE et les directives de la Commission européenne. Des études doivent être menées à bien sur les effets particuliers des fusions et acquisitions, les possibilités offertes aux travailleuses et les besoins en matière de formation dans le secteur du commerce, ainsi que sur l'influence des technologies en ce qui concerne les fusions et acquisitions. Le groupe des travailleurs invite le Bureau à continuer de favoriser le dialogue social dans le secteur en appuyant l'action du forum restreint de caractère tripartite de l'OIT qui existe déjà et en affectant des ressources à des activités ciblées aux niveaux régional et sous-régional. Pour conclure, l'intervenant a déclaré que son groupe approuvait les points appelant une décision.

⁴ Document TMMAC/2003/11, annexé au document GB.288/STM/2/3.

41. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - iii) *aux autres organisations internationales concernées;*
- b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 18 à 21 des conclusions ainsi que dans les parties pertinentes de la résolution concernant les activités futures de l'OIT dans le secteur du commerce.*

d) Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (Genève, 19-23 mai 2003)

42. La commission était saisie de la *Note sur les travaux* de la Réunion⁵ tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics.
43. M. Lambert, membre employeur du Conseil d'administration et président de la réunion susmentionnée, a dit combien il avait eu plaisir à présider cette réunion. Il a fait observer que c'était, pour de nombreux participants, la première fois qu'ils prenaient part à une réunion sectorielle du BIT. Le mécanisme des réunions sectorielles démontre la valeur du dialogue social avec des gens qui connaissent bien le secteur et qui s'y intéressent et est remarquablement efficace pour renforcer le tripartisme. C'est donc un mécanisme qui mérite d'être conservé. Le bon fonctionnement des services publics de distribution est essentiel, notamment dans de nombreuses régions déshéritées du monde où des millions de gens vivent sans eau et sans électricité. Il est indispensable de promouvoir l'accès à l'éducation ainsi que le développement des qualifications si l'on veut créer des emplois, en règle générale, et dans les services publics, en particulier.
44. M. Zellhoefer a remercié M. Lambert pour avoir contribué à l'issue positive de cette réunion. Il a noté que son groupe avait eu plaisir à approuver les conclusions, notamment pour donner effet aux nouveaux programmes d'action de SECTOR qui prévoient de mettre en place, avec les partenaires sociaux, des activités régionales et nationales dans le secteur des services publics. La résolution concernant le futur programme de travail de l'OIT et son action future pour le secteur des services publics de distribution est tout aussi pertinente, notamment lorsqu'elle appelle à promouvoir le dialogue social en vue de relever les défis actuels posés aux services publics de distribution pour satisfaire les besoins humains fondamentaux en eau et en énergie, et de mettre en œuvre la déclaration du Millénaire de l'ONU. L'intervenant a rappelé à la commission que le ministre du Travail du Tadjikistan a demandé à l'OIT d'organiser une réunion à Dushanbe pour donner

⁵ Document TMCOPU/2003/11, annexé au document GB.288/STM/2/4.

effet à la résolution. Le représentant du gouvernement du Luxembourg a indiqué que son pays était disposé à soutenir cette activité. Le gouvernement du Luxembourg est en train d'étudier une proposition préparée par le Bureau pour soutenir des activités de recherche dans les pays d'Asie centrale sur la place du dialogue social dans la réforme du secteur des services publics ainsi que des activités connexes. Les pays qui seront associés au projet sont le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le groupe des travailleurs a encouragé le gouvernement du Luxembourg ainsi que les autres gouvernements à promouvoir le dialogue social, si nécessaire, pour toutes les questions relatives aux réformes au niveau national. En conclusion, il a indiqué que son groupe approuvait les points appelant une décision.

45. M. Jeetun a remercié M. Lambert pour avoir assumé la présidence de la réunion et a approuvé, au nom de son groupe, les points appelant une décision.
46. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a également remercié M. Lambert pour sa contribution. Il s'est fait l'écho de M. Zellhoefer en ce qui concerne la proposition de l'OIT de promouvoir le dialogue social en Asie centrale, et il a déclaré qu'à sa connaissance la proposition était actuellement examinée par le cabinet du Premier ministre à Luxembourg.
47. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que sa délégation approuvait pleinement les points appelant une décision.
48. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
 - a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***
 - i) ***aux gouvernements, en les priant de communiquer ce texte aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;***
 - ii) ***aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;***
 - iii) ***aux autres organisations internationales concernées;***
 - b) ***de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 11 à 13 des conclusions et dans les parties pertinentes de la résolution.***

III. Comité conjoint OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)

Rapport intérimaire de la huitième session

49. La commission était saisie d'un rapport intérimaire⁶ sur la récente session du Comité conjoint OIT/UNESCO sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant.
50. M. Zellhoefer a indiqué que le groupe des travailleurs souhaitait revenir sur l'observation formulée au paragraphe 4 concernant l'important décalage entre la ratification des normes internationales du travail et la pratique effective du dialogue social au niveau national, question que le groupe évoque au sein de l'OIT depuis de nombreuses années. L'orateur s'est également référé au paragraphe 4 où sont évoquées les conséquences de plus en plus désastreuses du VIH/SIDA pour les enseignants, ainsi que pour les familles et les communautés qui sont censées participer au financement des écoles. L'appel qui a été lancé pour que l'OIT et l'UNESCO collaborent pour résoudre ces problèmes devrait donner un élan aux activités menées par l'OIT dans le cadre du programme d'action intersectoriel qui a été proposé. Le secteur de l'éducation couvert par le comité conjoint OIT/UNESCO d'experts est encore un exemple des secteurs pour lesquels le groupe estime qu'il est justifié de maintenir une approche conjointe dans le cadre des activités sectorielles de l'OIT.
51. M. Jeetun a indiqué que le groupe des employeurs prenait note de ce rapport intérimaire en attendant la présentation du rapport complet du comité conjoint à la session du Conseil d'administration de mars 2004.
52. Le président a conclu en indiquant que la commission prenait note du rapport intérimaire.
53. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes invite le Conseil d'administration à prendre note du rapport.*

IV. Rapport du Groupe de travail conjoint OIT/OMI sur la sûreté portuaire

54. La commission était saisie du rapport⁷ du Groupe de travail conjoint OIT/OMI sur la sûreté portuaire.
55. M. Jeetun a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de discuter du document du Bureau, vu qu'il n'y avait pas de décision à prendre. L'orateur a rappelé à la commission que la réunion en question a représenté un pas vers l'adoption d'un Recueil de directives pratiques sur la sûreté, la santé et la sécurité dans les ports. Le groupe des employeurs attend avec intérêt la tenue de la Réunion tripartite d'experts sur la sûreté, la sécurité et la santé dans les ports, qui se tiendra du 8 au 17 décembre 2003.

⁶ Document GB.288/STM/3.

⁷ Document GB.288/STM/4.

56. M. Zellhoefer s'est référé au paragraphe 10 du document du Bureau. Il a reconnu, avec M. Jeetun, l'importance de la réunion à venir. Il a appelé l'attention sur l'importance du paragraphe 12 pour le groupe des travailleurs, qui est convaincu que les coûts liés à la mise en œuvre de ce recueil n'ont pas à être supportés par les travailleurs.

57. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes a pris note du rapport.*

V. Rapport de la Sous-commission de la Commission paritaire maritime et du Groupe de travail mixte sur les salaires des gens de mer (Genève, 5-8 juillet 2003)

58. La commission était saisie du rapport⁸ de la Sous-commission de la Commission paritaire maritime et du Groupe de travail mixte sur les salaires des gens de mer.

59. M. Zellhoefer a félicité le Bureau d'avoir pourvu au bon déroulement des discussions durant la réunion de la sous-commission. Il a indiqué que son groupe soutient l'adoption des recommandations visées au paragraphe 5 du rapport. Il a demandé au Bureau d'organiser une autre réunion de la Commission paritaire maritime en 2005 pour permettre aux partenaires sociaux de procéder à un nouvel examen du salaire minimum de base des matelots qualifiés, en se fondant sur la formule de calcul de l'OIT dont l'application est bien établie. M. Zellhoefer s'est également félicité de ce que la réunion, tenue du 5 au 8 juillet 2003, a été suivie d'une autre réunion à l'issue de laquelle la Fédération internationale des armateurs et la Fédération internationale des ouvriers du transport ont émis une déclaration conjointe, dans laquelle non seulement la question du salaire minimum des matelots qualifiés préconisé par l'OIT est développée plus en détail, mais où il est convenu que le salaire minimum mensuel total d'un matelot qualifié devrait être supérieur à 800 dollars des Etats-Unis. Cela constitue une avancée importante qui doit être reconnue comme telle. Il convient donc de féliciter le Bureau d'avoir facilité le dialogue social au niveau international dans le secteur maritime. L'orateur a ensuite suggéré de remplacer dans la version anglaise le terme «seamen» employé au paragraphe 3 du document susmentionné – et ailleurs dans le texte – par le terme «seafarers», qui n'a pas de connotation sexiste.

60. M. Jeetun a fait observer qu'il est préconisé au paragraphe 3 du rapport de «porter le montant du salaire minimum de 465 à 500 dollars E.-U. à compter du 1^{er} janvier 2005», ce qui signifie à son avis un gel des salaires jusqu'à cette date. Il a indiqué qu'à part cela son groupe soutenait les recommandations visées dans le paragraphe appelant une décision.

61. M. Zellhoefer a souligné que le texte susmentionné prévoit un report à une date ultérieure, mais non un gel des augmentations.

62. Selon M^{me} Doumbia-Henry, la résolution annexée au rapport indique clairement que le salaire des matelots qualifiés sera de 465 dollars des Etats-Unis jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

⁸ Document SJMC/2003/6(Rév.), annexé au document GB.288/STM/5.

63. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport et d'approuver les recommandations énoncées aux paragraphes 3 et 4 de ce document.*

VI. Rapport sur les résultats de la cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde (Montréal, 24-29 mars 2003)

- 64.** La commission était saisie du rapport⁹ sur les résultats de la cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde.
- 65.** M. Jeetun a suggéré que la présentation faite par le représentant de l'OIT à la conférence, mentionnée au paragraphe 5 du document du Bureau, soit transmise aux groupes de la commission ou publiée sur le site Web du département. Il a également invité le Bureau à fournir, du moins aux secrétariats des groupes, copie des exposés présentés par le Bureau au nom des mandants dans le cadre de réunions internationales. Ayant formulé ces demandes, l'orateur a indiqué que groupe des employeurs appuyait la proposition énoncée au paragraphe 8.
- 66.** M. Zellhoefer a remercié le Bureau de la clarté du document et rappelé à la commission la conclusion positive de la conférence. Il a souligné que le mémorandum d'accord mentionné au paragraphe 6 du document a été conclu en 1954. Il a également fait référence à l'issue positive de la réunion sur l'aviation civile organisée en Amérique latine en mai de cette année, et fait observer qu'une réunion sur l'aviation civile pour la région africaine doit avoir lieu l'an prochain, dans le cadre de la suite à donner aux conclusions de la Réunion tripartite sur l'aviation civile qui s'est tenue en janvier 2002. Le groupe des travailleurs approuvait le point appelant une décision.
- 67.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a également déclaré qu'il approuvait le point appelant une décision.
- 68.** En réponse à la question soulevée par M. Jeetun, M^{me} Doumbia-Henry a expliqué que la principale contribution de l'OIT à la réunion a été le rapport spécialement préparé pour cette occasion, qui a été remis à la délégation tripartite devant assister à la conférence. On peut trouver ce rapport sur le site Web du département. Toutefois, le Bureau est disposé à en fournir des exemplaires à toutes les parties intéressées.
- 69. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note des informations présentées dans le rapport et invite le Directeur général à étudier, avec le Secrétaire général de l'OACI, les moyens de renforcer la coopération entre l'OACI et l'OIT.***

⁹ Voir document GB.288/STM/6.

VII. Rapport de la Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services: une menace pour la productivité et le travail décent
(Genève, 8-15 octobre 2003)

70. La commission était saisie du rapport¹⁰ de la Réunion d'experts chargée de mettre au point un recueil de directives pratiques sur la violence et le stress au travail dans le secteur des services: une menace pour la productivité et le travail décent.
71. M^{me} Paxton a fait un bref rappel de la situation pour présenter la réunion, qui a été convoquée par le Conseil d'administration à sa 279^e session (novembre 2000). Trente-six experts des trois groupes ainsi que des observateurs de huit pays, une organisation intergouvernementale et 12 organisations non gouvernementales y ont pris part. La réunion a examiné et révisé le projet de recueil. A la suite de discussions sur la question du stress et compte tenu de la complexité du sujet et de la réticence de certains experts quant au bien-fondé d'une telle étude, les experts ont décidé de limiter le champ d'application des directives à la violence au travail dans le secteur des services. Par la suite, la réunion a donc travaillé sur un projet de recueil restructuré axé sur la violence au travail dans le secteur des services, adoptant une approche fondée sur un système de gestion de la santé et de la sécurité qui privilégierait l'anticipation et la prévention. Après avoir procédé à l'examen du projet de recueil restructuré, les experts ont adopté le document intitulé *Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et les mesures visant à combattre ce phénomène*.
72. M. Zellhoefer s'est dit déçu que la réunion d'experts n'ait pas été en mesure d'assumer le mandat qui lui a été confié à l'unanimité par le Conseil d'administration, à savoir traiter de la violence *et du stress* au travail dans le secteur des services. En règle générale, les réunions d'experts ne sont pas politisées, dans la mesure où ces derniers sont censés travailler ensemble à titre personnel et non en tant que groupes. La réunion était convenue au départ de ne pas aborder la discussion sur le stress tant que les employeurs n'y étaient pas disposés. Le compromis proposé par les experts gouvernementaux, qui aurait permis d'examiner la question du stress en intitulant le sujet du débat «violence au travail *et problèmes apparentés*», a finalement été rejeté par les employeurs après plusieurs jours de discussion qui, selon les travailleurs, ont été une perte de temps. L'adoption du recueil de directives pratiques est ainsi devenue un compromis bancal, qui n'a abouti que grâce à la bonne volonté des experts gouvernementaux et travailleurs, ces derniers ayant accepté de limiter le débat à l'étude de la violence au travail. Le groupe des travailleurs n'est pas satisfait de l'issue de la question, mais reconnaît qu'il est important qu'un recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services ait pu être adopté grâce à l'esprit de dialogue et de compromis qui a prévalu vers la fin de la réunion. L'intervenant a dit approuver le recueil qui, selon lui, doit être adopté et publié sans délai. Il a en outre demandé au BIT de s'engager explicitement à entreprendre des travaux complémentaires sur la question du stress au travail, notamment dans le secteur des services.

¹⁰ Document MEVSW/2003/11, annexé au document GB.288/STM/7/1.

73. M. Jeetun a indiqué que le groupe des employeurs se réjouit que les experts aient été en mesure de discuter, réviser et adopter le recueil dans un bon état d'esprit, et qu'il est très satisfait du résultat final. S'agissant du paragraphe du rapport dans lequel il est demandé au Bureau d'entreprendre des travaux complémentaires sur la question du stress au travail, son groupe est d'avis que les directives pratiques peuvent s'appliquer à d'autres secteurs que celui des services, et il souscrit pleinement à la publication du recueil.
74. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a dit approuver le recueil de directives pratiques, tout en faisant observer que les experts gouvernementaux et travailleurs sont contrariés que le mandat n'ait pas été accompli en totalité puisque la question du stress au travail n'est pas abordée dans le texte final. Le groupe des PIEM s'est dit vivement préoccupé que les annexes du projet de recueil initial aient été abandonnées; elles devraient, selon lui, être réintégrées et ainsi donner un aperçu des échanges d'informations qui ont eu cours et des données recueillies sur la violence et le stress dans le secteur des services et notamment des références bibliographiques figurant dans les annexes A et B. C'est important, en particulier pour les pays en développement. Compte tenu des problèmes rencontrés dans le cadre de la réunion, l'intervenant a demandé qu'il soit procédé à une analyse rétrospective complète de la réunion à la session du Conseil d'administration de mars 2004 afin d'en tirer des enseignements.
75. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait observer que la décision politique de 12 experts d'écarter la question du stress de la discussion est très regrettable. Des documents importants et utiles ne figureront pas dans le recueil si les annexes sont retirées et il est à regretter que le terme de «stress» ait été supprimé dans tout le document. L'intervenant s'est félicité que le groupe des travailleurs se prononce en faveur de travaux complémentaires sur le stress au travail car il ne faut pas cesser d'espérer que le BIT publiera un document instructif sur ce thème en temps utile. Il a demandé qu'il soit fourni, à la session de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes de mars 2004, une explication juridique détaillée de la façon dont les réunions d'experts devront fonctionner à l'avenir, et qu'il soit confirmé que le BIT entreprendra des travaux sur la question du stress au travail dans les prochaines années.
76. Le président a pris note des observations des divers intervenants et a intégré les différents points de vue dans le point appelant une décision.
77. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note du rapport de la réunion d'experts et d'autoriser le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et les mesures visant à combattre ce phénomène;*
 - b) *d'inviter le Directeur général à poursuivre l'examen de la question du stress au travail dans les différents secteurs.*

VIII. Autres questions

78. M. Jeetun a exprimé les réserves du groupe des employeurs concernant les directives adoptées par la Réunion interrégionale tripartite d'experts sur la sécurité et la santé dans le secteur de la démolition des navires, qui a eu lieu à Bangkok du 7 au 14 octobre 2003. Selon lui, une telle réunion, de nature interrégionale seulement, ne devrait pas pouvoir déboucher sur la formulation de directives de l'OIT applicables au monde entier. Les employeurs proposent donc de considérer que le texte n'a pas de portée internationale et ne

concerne que les régions ayant participé à la réunion d'experts, et ils souhaitent que le Bureau se prononce sur ce point.

- 79.** M^{me} Paxton a répondu que la réunion d'experts a constitué l'aboutissement de plusieurs activités relatives à la démolition des navires qui ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration à sa session de mars 2002 (document GB.283/STM/3). La décision de tenir une réunion interrégionale chargée d'examiner, de réviser et d'adopter des directives relatives à la démolition des navires a été approuvée par le bureau du Conseil d'administration conformément à ses procédures ordinaires. La réunion d'experts est de son côté l'aboutissement d'une collaboration étroite entre SECTOR, SafeWork et le bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. Les pays d'Asie qui ont participé à la réunion comptent pour 92 pour cent dans les activités relatives à la démolition de navires dans le monde. M^{me} Paxton a relevé en outre que le document en question vient compléter les directives déjà établies par l'OMI et la conférence des Parties à la Convention de Bâle. L'oratrice a pris bonne note que, sans toutefois désapprouver les résultats de la réunion quant au fond, les employeurs émettent des réserves quant à la procédure adoptée. Il sera dûment tenu compte de leur observation, et les aspects de procédure seront davantage pris en considération à l'avenir. Le rapport de la réunion d'experts et les directives correspondantes doivent être présentés au Conseil d'administration à sa session de mars 2004.
- 80.** M. Jeetun a abordé un autre problème relatif à la gestion et à l'administration des réunions sectorielles. Il a souligné, comme déjà par le passé, que les employeurs estiment que les réunions sectorielles devraient être gérées par RELCONF, qui a une vue plus large de toutes les réunions organisées au sein du Bureau. De solides raisons plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'une meilleure utilisation des compétences du BIT en matière d'organisation de réunions et il y aurait lieu de regrouper les personnes qui disposent de compétences complémentaires. L'orateur a engagé SECTOR à envisager une telle synergie dans le cadre de RELCONF.
- 81.** M^{me} Paxton a répondu que 23 réunions ont été tenues pour la seule période biennale en cours et que le Département a accumulé un savoir-faire considérable. Une étude interne a cependant été demandée pour faire le point sur les services relatifs aux réunions auxquelles SECTOR participe afin de pouvoir décider de la meilleure façon de fournir ces services.
- 82.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a demandé au Bureau de veiller à l'avenir à ne pas fixer de réunions sectorielles au moment où d'autres manifestations importantes sont prévues à Genève, car cela renchérit encore des frais d'hébergement déjà très élevés.
- 83.** M^{me} Paxton a répondu que le problème soulevé a été dûment pris en considération. Dans le cas particulier de la réunion d'experts sur la violence et le stress qui a eu lieu au mois d'octobre, le problème s'est effectivement posé du fait d'une série d'événements qui ne devraient pas, en principe, se reproduire. Toutefois, des mesures ont été prises pour empêcher une telle situation à l'avenir.

Genève, le 14 novembre 2003.

Points appelant une décision:

- paragraphe 19;
- paragraphe 27;
- paragraphe 37;
- paragraphe 41;
- paragraphe 48;
- paragraphe 63;
- paragraphe 69;
- paragraphe 77.